



RESOLUTION POUR LES CONGRES FEDERAUX DE LA SEINE DES 15 & 30 MAI
ET POUR LE CONGRES NATIONAL DE ROYAN DES 4, 5 et 6 JUIN 1938

DEFENSE DE LA DEMOCRATIE DANS LE PARTI !

AMNISTIE !

Les membres du Parti soussignés s'inclinent par discipline devant les décisions prises par la Commission des conflits et la C.A.P., relatives à la Fédération de la Seine;

Ils appellent tous les socialistes de la Seine à reprendre leur place dans la Fédération et à y mener de façon disciplinée la lutte pour le respect de la démocratie à l'intérieur du Parti.

Ainsi, nul n'aura le droit de refuser à ces camarades l'entrée dans l'organisation.

Cette attitude est la seule qui puisse permettre le rassemblement du plus grand nombre possible de militants pour développer au maximum le rayonnement et l'influence du Socialisme dans la région parisienne.

Partisans convaincus de la discipline dans l'action, ils rappellent que : "La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine et de méthode." (Article 63 des Statuts).

Ils demandent au Congrès de Royan d'adopter la résolution suivante :

Le Congrès, comptant dans l'avenir sur l'esprit de discipline des militants pour respecter les décisions des Congrès et des organismes légaux du Parti, prononce une amnistie générale pour les faits qui ont provoqué la dissolution de la Fédération de la Seine.

F D 286

Henri SELLIER, Pierre COMMIN, Andrée MARTY-CAPGRAS, André FERRAT, THIRION, André MORIZET, Marcel FOURRIER, BOUTBIEN, LECLERCQ, NERMOND, CHARPENTIER, JEAN JULES, Jean ZYROMSKI, Amédée DUNOIS, COLLIETTE, SKOMOROWSKY, MAUBERT, GARNY, MOTOT, GOURDON, Gabrielle SABATIER, et plus de 200 militants représentant des minorités ou majorités d'un grand nombre de sections reconstituées de la Fédération socialiste de la Seine.